

C2 - PRELEVEMENT	REFERENCE : C2-MO-02
PRELEVEMENTS URINAIRES	VERSION : 2
Application : 2014-08-05	

1. Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes à suivre pour réaliser les différents prélèvements urinaires. Il s'applique aux prélèvements urinaires réalisés par le patient et effectués par le laboratoire. En cas d'analyse particulière effectuée par un laboratoire spécialisé sous traitement se rapprocher de celui-ci.

2. Documents associés

- C2-PR-01 « Prélèvements »
C1-INS-02 « Préconisations pour le patient »
C2-ENR-02 « Manuel de prélèvement »

3. Responsabilités

Les prélèvements sont réalisés par les patients eux-mêmes ou par le personnel médical les prenant en charge. La personne présente à l'accueil a la responsabilité de donner les préconisations de prélèvement aux patients (cf. C1-INS-02) et d'identifier les échantillons.

Pour les patients externes le prélèvement est idéalement réalisé au laboratoire, mais peut être effectué au domicile du patient, en respectant les conditions de recueil ci-dessous et le délai d'acheminement, court, ou les conditions de conservation (4°C) de l'échantillon (cf. C2-ENR-02).

4. Déroulement de l'activité

4.1. Le matériel utilisé

- Lingette imbibée de solution antiseptique sous emballage unique.
- Flacon stérile pour les ECBU.
- Pot pour recueil des urines de 24 Heures et pour les comptes d'Addis.

4.2. Déroulement du prélèvement

Compte d'Addis : Hématies Leucocytes par minute (HLM)

Cette analyse mesure le débit des hématies et des leucocytes passant dans les urines.

Préconisations pour le prélèvement :

- 3 heures avant le lever habituel :
 - Vider la totalité de la vessie dans les toilettes
 - Boire un grand verre d'eau puis se recoucher et rester allongé pendant 3 heures
- 3 heures après (le plus exactement possible) :
 - uriner dans le flacon fourni par le laboratoire pour recueillir la totalité des urines
 - Noter l'heure sur le flacon

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais.

Nb : en cas d'urines avant la 3^{ème} heure celles-ci doivent être recueillies dans le flacon fourni.

Auteur : Albenois Romain	Validation : Hassid Muriel 2014-08-05	Approbation : Albenois Romain 2014-08-05	Page 1 / 2
-----------------------------	---	--	------------

Recueil des urines des 24 heures

Ce recueil permet l'analyse de certains paramètres de biochimie urinaire.

Préconisations pour le prélèvement :

- Au lever : Vider la totalité de la vessie dans les toilettes
Noter sur le flacon : Nom, Prénom, date et heure de départ du recueil
- Pendant 24 heures précisément
 - Recueillir la totalité des urines dans le flacon

Le flacon conservé au frigo (+4°C) doit être acheminé en totalité au laboratoire dans les plus brefs délais.

Examen cyto bactériologique des urines (ECBU)

Il permet le diagnostic d'infection urinaire et de déterminer le germe en cause.

Dans les cas où les urines ne peuvent être amenées immédiatement au laboratoire, celles-ci doivent être conservées au frigo (+4°C) et acheminées dans les plus brefs délais.

Cas général habituel (Urines de milieu de jet) :

Le patient réalise le prélèvement lui-même si possible 4h après la dernière miction.

- Se laver les mains et faire une toilette soignée de la région génitale à l'aide d'un savon antiseptique ou de lingettes désinfectantes remises par le laboratoire (en un seul geste d'avant en arrière).
- Eliminer le premier jet d'urines dans les toilettes
- Puis uriner dans le flacon stérile fourni par le laboratoire et le refermer soigneusement.
- Identifier le flacon avec le nom, prénom et noter la date et heure du recueil.

Cas d'un patient sondé à demeure :

Ce type de prélèvement n'est pas le plus fiable et que la ponction sus pubienne reste le « gold standard ».

- Dans tous les cas ne jamais prélever dans le sac collecteur ni déconnecter la sonde du sac collecteur.
- Le recueil se fait par ponction après désinfection sur le site spécifique du dispositif de sonde.
- En cas de changement de sonde effectuer le prélèvement sur le nouveau dispositif et non l'ancien afin d'éliminer les bactéries colonisatrices.

Cas d'un nourrisson et du jeune enfant :

- Pour les enfants ayant une miction volontaire effectuer des urines de milieu de jet. Pour les nourrissons la technique peut être aussi utilisée, ceux-ci urinant toutes les 20-30min.
- Dans les autres cas un collecteur urinaire peut être utilisé après désinfection soignée. Il doit être remplacé toutes les heures si l'enfant n'a pas uriné. Dès la miction terminée les urines doivent être transvasées dans un flacon stérile.

Cas d'une uterostomie (sans sonde) :

Nettoyer la stomie, placer un collecteur stérile puis procéder comme pour le nourrisson.

4.3. Identification des échantillons

La personne présente à l'accueil réceptionne l'échantillon et l'identifie en y apposant une étiquette avec les noms, prénom, date du jour, N° de dossier.

5. Classement et archivage

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans la procédure H2-PR 02 « Gestion des enregistrements et archivage ».

6. Bibliographie

Bioqualité C2-MO-02 « Prélèvements urinaires ».

Remic 4^{ème} édition 2010